

C.I.J.

Communiqué No. 51/50.  
(non officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été communiqués à la Presse:

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui 25 octobre 1951 deux audiences pour entendre la suite de la duplique orale prononcée au nom du Gouvernement de la Norvège en l'affaire anglo-norvégienne des pêcheries. M. Arntzen, agent du Gouvernement de la Norvège, puis M. Bourquin, conseil de ce Gouvernement, ont pris la parole.

Au début de l'audience du matin, M. Zoricic, juge, a posé à l'Agent de la Norvège une question à laquelle celui-ci a été autorisé à répondre ultérieurement.

M. Bourquin poursuivra son exposé à l'audience qui s'ouvrira demain vendredi 26 octobre à 10 h. 30.

La Haye, le 25 octobre 1951.

I.C.J.

Communiqué No. 51/50.  
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

The International Court of Justice to-day, October 25th, 1951, held two public sittings to hear the continuation of the oral rejoinder presented on behalf of the Norwegian Government in the Fisheries case against the United Kingdom. M. Arntzen, Agent of the Norwegian Government, and then M. Bourquin, Counsel of that Government, spoke.

At the beginning of the morning hearing, Judge Zoricic put to the Norwegian Agent a question, to which the latter was authorised to reply later.

M. Bourquin will continue his statement during the hearing to be held to-morrow, Friday, October 26th, at 10.30 a.m.

The Hague, October 25th, 1951.